

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP

4^e 1107-07

Séance du

12 OCT. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES LOCAUX DE LA MANNE COLMAR

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide de l'attribution d'une subvention départementale de 46 880 € à l'association LA MANNE, 14 rue Henry WILHELM à Colmar, le taux applicable étant de 19 % pour l'année 2007 sur un montant éligible de 246 732 €.
- ❖ décide d'autoriser le Président du Conseil Général de signer la convention pour le versement d'une subvention d'investissement avec LA MANNE
- ❖ décide d'inscrire les crédits correspondants en DM2 à imputer sur le chapitre 204 - nature 2042 - fonction 58

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions